

2025

ANNEXE AU RAPPORT SUR LES COMPTES

TOME 6

Bilan social de l'Etat
et des institutions autonomes



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

ANNEXE AU RAPPORT SUR LES COMPTES

Le rapport sur les comptes 2025 de l'Etat de Genève est constitué de 6 tomes

Le **tome 6**, annexe au rapport sur les comptes 2025, contient le bilan social de l'Etat et des institutions autonomes, soit des données statistiques et des informations décrivant le personnel de l'administration et de 12 entités autonomes.

Le **tome 1** contient les états financiers individuels, le rapport de l'organe de révision, les prêts et participations, les fonds et libéralités ainsi que les obligations sociales. Les états financiers individuels sont établis selon les normes IPSAS à l'exception des dérogations édictées par voie légale (législatif) ainsi que par le Règlement sur l'établissement des états financiers (exécutif) [REEF - D 1 05 15, art. 3 al. 1]. Les informations budgétaires publiées dans ce tome ne font pas partie du périmètre de révision de l'auditeur indépendant.

Le **tome 2** contient le détail du compte de fonctionnement par politique publique et par programme, ainsi que d'autres informations nécessaires pour rendre compte de l'utilisation du budget de fonctionnement approuvé par le Grand Conseil.

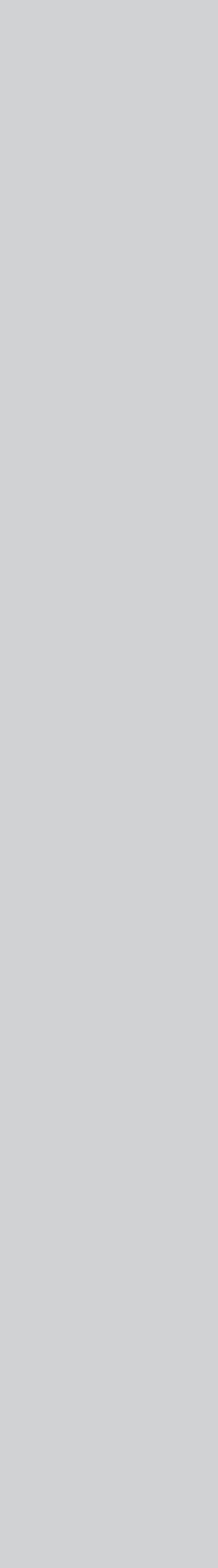
Le **tome 3** contient le détail du compte d'investissement par politique publique, ainsi que d'autres informations nécessaires pour rendre compte de l'utilisation du budget.

Le **tome 4** contient les états financiers consolidés et le rapport de l'organe de révision. Les états financiers consolidés sont établis selon les normes IPSAS à l'exception des dérogations édictées par voie légale (législatif) ainsi que par le Règlement sur l'établissement des états financiers (exécutif) [REEF - D 1 05 15, art. 3 al. 1].

Le **tome 5**, annexe au rapport sur les comptes 2025, contient le bilan social de l'Etat de Genève, soit des données statistiques et des informations décrivant le personnel de l'administration.

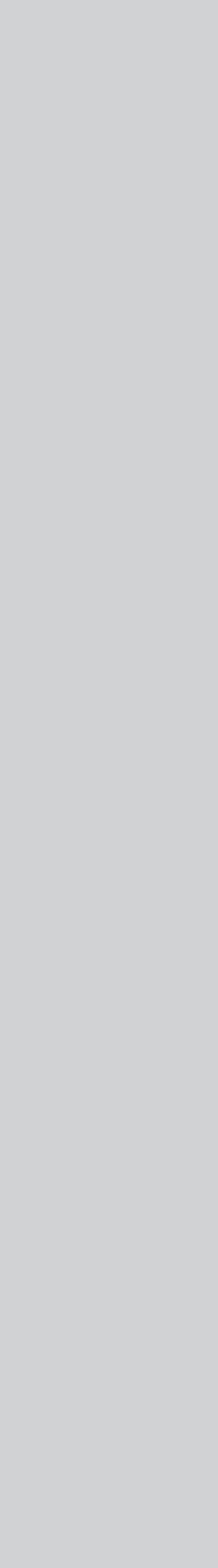
Sommaire

Abréviations	3
Avant-propos	5
Entités décrites	6
Chapitre 1 - Emplois (postes)	8
Chapitre 2 - Collaborateurs et collaboratrices	9
2.1. Effectifs	9
2.2. Pyramide des âges	10
2.3. Ancienneté	13
2.4. Nationalité et lieu de résidence	14
2.5. Flux de personnel	16
2.6. Encadrement	18
2.7. Taux d'absence	19
Chapitre 3 - Rémunération	20
Chapitre 4 - Conditions d'emploi	21
4.1. Travail à temps partiel	21
4.2. Charges sociales	22
Liste des tableaux et graphiques	23



Abréviations

AIG	Aéroport international de Genève (Genève aéroport)
CP	Caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et des établissements pénitentiaires
CPEG	Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève
EPI	Etablissements publics pour l'intégration
ETP	Equivalent temps plein
FIPOI	Fondation des immeubles pour les organisations internationales
FdP	Fondation des parkings
HES	Hautes écoles spécialisées
HG	Hospice général
HUG	Hôpitaux universitaires de Genève
IMAD	Institution genevoise de maintien à domicile
LTrait	Loi concernant le traitement et les diverses prestations alloués aux membres du personnel de l'Etat, du pouvoir judiciaire et des établissements hospitaliers
PAT	Personnel administratif et technique
SIG	Services industriels de Genève
TPG	Transports publics genevois
UNIGE	Université de Genève



Avant-propos

Le bilan social de l'Etat et des institutions autonomes présente les ressources humaines de l'ensemble formé par l'Etat de Genève et 12 institutions autonomes remplissant des missions de nature publique. Cet ensemble représente ce que l'on appelle communément le « Grand Etat ». A noter que seules des entités comptant au moins 40 collaborateurs et collaboratrices sont prises en compte.

Ce document complète le bilan social du « Petit Etat ». Tous deux sont destinés notamment aux responsables politiques, aux gestionnaires des entités décrites, à leurs partenaires, aux médias et au grand public.

Les éditions précédentes du bilan social « Grand Etat » ainsi que celles du bilan social de l'Etat « Petit Etat » sont disponibles sur le [site internet de l'Etat](#)

La publication de ce bilan social est rendue possible grâce à la participation active des responsables des institutions concernées. Qu'ils et elles en soient remerciés ici.

Entités décrites

Le périmètre retenu pour ce bilan social réunit l'Etat de Genève au sens strict et les institutions genevoises exerçant des tâches cantonales de nature publique, le plus souvent sous la surveillance de l'Etat et avec des subventions de sa part.

A noter que ce périmètre a été redéfini selon la décision du Conseil d'Etat dans son Arrêté du 27 avril 2022. Dans la volonté de correspondre au plus proche au périmètre des comptes consolidés publiés par l'Etat, le périmètre retenu désormais pour le bilan social (Grand Etat) n'inclut plus les établissements médico-sociaux (EMS) ni les établissements pour les personnes handicapées (EPH).



L'Etat de Genève réunit les sept départements de l'administration cantonale¹, la Chancellerie d'Etat, le Pouvoir judiciaire, le secrétariat général du Grand Conseil. La Constitution de 2012 lui donne pour objectifs la prospérité commune, la cohésion et la paix sociales, la sécurité et la préservation des ressources naturelles.



Créés en 2008 par la fusion de plusieurs institutions, les **Etablissements publics pour l'intégration (EPI)** forment une institution de droit public subventionnée par l'Etat. Ils ont pour mission de contribuer à l'intégration sociale et/ou professionnelle de personnes en situation de handicap ou en difficulté d'insertion professionnelle ou sociale.



Instituée par la Confédération et le canton de Genève en 1964, la **Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI)** est une fondation de droit privé dont la mission est de mettre à disposition des acteurs de la Genève internationale des infrastructures et services dans le domaine de l'immobilier et des conférences.



Créée sous la forme d'une fondation de droit public en 1969, la **Fondation des parkings (FdP)** a pour missions de promouvoir, de construire et d'exploiter des parcs de stationnement et d'assurer des prestations de services en matière de stationnement.



Fondé en 1920, l'**Aéroport international de Genève (AIG)** est devenu en 1994 un établissement de droit public qui fournit des infrastructures et des équipements pour le transport aérien. Il emploie plus de 1'000 personnes parmi les quelque 11'000 collaborateurs et collaboratrices œuvrant sur la plateforme aéroportuaire.

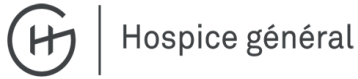


Membre de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale, la **HES-SO Genève** est depuis avril 2014 un établissement de droit public qui comporte la Haute école de gestion, la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture, la Haute école d'art et de design, la Haute école de musique, la Haute école de santé et la Haute école de travail social.

¹ Au 31 décembre 2025 : le département des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures (DF), le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP), le département des institutions et du numérique (DIN), le département du territoire (DT), le département de la santé et des mobilités (DSM), le département de l'économie, de l'emploi et de l'énergie (DEE), le département de la cohésion sociale (DCS).



Etablissement de droit public, les **Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)** ont été créés en 1995 par la réunion des principaux établissements hospitaliers publics du canton et font l'objet d'un contrat de prestations avec l'Etat. En vertu de la loi cantonale, ils ont pour missions les soins à la population, l'enseignement et la recherche.



Fondé en 1535 sous le nom d'Hôpital général, l'**Hospice général (HG)** assure la politique sociale du canton, l'aide aux migrants, et apporte un soutien aux seniors. Il fait l'objet d'un contrat de prestations conclu avec l'Etat.



Etablissement de droit public depuis 2013, l'**Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD)** assure des prestations de soins, d'aide et d'accompagnement social favorisant le maintien à domicile. Elle fait l'objet d'un contrat de prestations conclu avec l'Etat.



Etabli au Grand-Saconnex en 1981, **Palexpo** est une société anonyme non subventionnée dont l'Etat est actionnaire majoritaire. Palexpo a pour mission de générer des retombées économiques et médiatiques pour Genève et sa région au moyen d'expositions, de congrès et d'autres manifestations.



Créés en 1896, les **Services industriels de Genève (SIG)** sont un établissement de droit public qui a pour but de fournir aux habitants et habitantes, aux entreprises et aux collectivités du canton l'eau, le gaz, l'électricité, l'énergie thermique et la fibre optique, ainsi que de traiter les déchets et les eaux usées.



Les **Transports publics genevois (TPG)** sont, depuis 1977, un établissement de droit public qui a pour mission de contribuer à la gestion de la mobilité en proposant une offre de qualité dans le respect des principes du développement durable. Ils agissent dans le cadre d'un contrat de prestations conclu avec l'Etat.



Créée en 1559, l'**Université de Genève (UNIGE)** est un établissement de droit public qui a pour missions l'enseignement, la recherche et le service à la cité. Le personnel administratif et technique est soumis à la LTrait. Les indicateurs du bilan social font référence à la part de son personnel subventionnée par l'Etat.

Chapitre 1 - Emplois (postes)

Les postes de travail, exprimés en équivalents temps plein (ETP), sont une notion budgétaire. Ils sont dits consommés lorsque les comptes montrent qu'ils sont occupés (par un, une ou plusieurs titulaires). Il y a sous-consommation lorsque le nombre de postes occupés est inférieur à ce qui était prévu au budget.

Le tableau ci-dessous détaille par politique publique, soit selon les prestations fournies, le nombre de postes prévus au budget et leur consommation.

Selon la terminologie de l'Etat, les fonctions permanentes sont occupées par le personnel au bénéfice d'un contrat à durée indéterminée. Les fonctions non permanentes sont occupées par des auxiliaires et des agentes ou agents spécialisés.

1 - Postes de la magistrature, des fonctions permanentes et non permanentes en ETP prévus au budget et comptes de l'Etat de Genève

Politique publique	Budget			Comptes		
	Fonctions permanentes	Fonctions non permanentes	Total	Fonctions permanentes	Fonctions non permanentes	Total
A Autorités et gouvernance	1'283.3	43.8	1'327.0	1'261.8	41.9	1'303.6
B Etats-majors et prestations transversales	1'459.8	91.9	1'551.7	1'390.1	99.1	1'489.2
C Cohésion sociale	2'529.0	180.2	2'709.2	2'411.1	241.3	2'652.4
D Culture, sport et loisirs	29.8	1.0	30.8	24.2	5.3	29.5
E Environnement	286.4	7.8	294.2	275.2	15.4	290.6
F Formation	12'967.6	1'302.0	14'269.6	12'793.3	1'474.2	14'267.5
G Aménagement et logement	376.0	18.4	394.4	354.7	21.0	375.7
H Sécurité et population	3'633.3	36.4	3'669.7	3'558.4	71.3	3'629.7
I Impôts et finances	796.3	7.2	803.5	769.1	12.7	781.8
J Justice	856.2	54.0	910.2	854.8	62.3	917.1
K Santé	13'818.1	366.7	14'184.8	13'527.3	519.2	14'046.5
L Economie et emploi	607.1	21.5	628.6	560.8	43.1	603.9
M Mobilité	3'052.3	39.5	3'091.8	3'047.2	61.0	3'108.2
N Energie	1'664.3	4.7	1'669.0	1'690.1	8.0	1'698.1
Total	43'359.3	2'175.0	45'534.2	42'518.0	2'675.8	45'193.8

Personnel en formation (hors stagiaires police et détention) non compris

2 - Postes en ETP par entité prévus au budget et consommés

Entité	Budget			Comptes		
	Fonctions permanentes	Fonctions non permanentes	Total	Fonctions permanentes	Fonctions non permanentes	Total
Etat	18'468.3	725.5	19'193.8	17'978.1	995.6	18'973.8
Etablissements publics pour l'intégration (EPI)	802.9	7.3	810.2	755.0	32.6	787.6
Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI)	62.3	0.0	62.3	60.5	1.0	61.5
Fondation des Parkings	217.2	0.0	217.2	206.3	0.0	206.3
Genève Aéroport (AIG)	1'020.0	16.0	1'036.0	1'009.2	11.0	1'020.2
Hautes écoles spécialisées (HES)	1'209.1	0.0	1'209.1	1'201.6	0.0	1'201.6
Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG)	11'481.0	302.0	11'783.0	11'280.0	447.5	11'727.5
Hospice général (HG)	1'302.0	139.6	1'441.6	1'247.8	172.6	1'420.4
Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD)	2'177.8	48.5	2'226.3	2'097.4	56.5	2'153.9
Palexpo SA	195.0	0.0	195.0	189.8	0.0	189.8
Services industriels de Genève (SIG)	1'631.0	0.0	1'631.0	1'665.0	0.0	1'665.0
Transports publics genevois (TPG)	2'462.6	25.0	2'487.6	2'494.0	37.3	2'531.3
Université de Genève	2'330.1	911.1	3'241.2	2'333.4	921.7	3'255.0
Total	43'359.3	2'175.0	45'534.2	42'518.0	2'675.8	45'193.8

Personnel en formation (hors stagiaires police et détention) non compris

3 - Postes de la magistrature et fonctions permanentes et non permanentes en ETP prévus au budget et comptes de l'Etat de Genève, hors Petit Etat, par politique publique

Politique publique	Budget			Comptes		
	Fonctions permanentes	Fonctions non permanentes	Total	Fonctions permanentes	Fonctions non permanentes	Total
A Autorités et gouvernance (AIG & FIPOI)	1'082.3	16.0	1'098.3	1'069.7	12.0	1'081.7
C Cohésion sociale (Hospice général & EPI)	2'104.9	146.9	2'251.8	2'002.8	205.2	2'207.9
F Formation (Université & HES)	3'539.2	911.1	4'450.3	3'535.0	921.7	4'456.6
K Santé (HUG & IMAD)	13'658.8	350.5	14'009.3	13'377.4	504.0	13'881.4
L Economie et emploi (Palexpo)	195.0	0.0	195.0	189.8	0.0	189.8
M Mobilité (TPG & Fondation des parkings)	2'679.8	25.0	2'704.8	2'700.3	37.3	2'737.6
N Energie (SIG)	1'631.0	0.0	1'631.0	1'665.0	0.0	1'665.0
Total	24'891.0	1'449.5	26'340.4	24'539.9	1'680.1	26'220.0

Les douze entités en sus de l'Etat prises en considération dans le tableau 2 s'inscrivent chacune dans le cadre d'une seule politique publique. Les postes de l'Etat qui s'intègrent dans l'ensemble des politiques publiques ne figurent pas dans ce tableau.

Chapitre 2 - Collaborateurs et collaboratrices

2.1. Effectifs

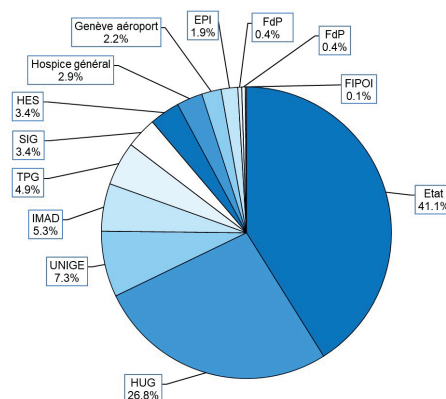
Les effectifs expriment les personnes occupant un poste permanent. Leur nombre est supérieur à celui des postes, ceux-ci pouvant être occupés par plusieurs personnes.

4 - Effectifs par entité (personne physique) et par sexe

Entité	2025		
	Hommes	Femmes	Total
Etat	8'975	11'480	20'455
Établissements publics pour l'intégration	421	502	923
FIPOI	46	19	65
Fondation des parkings	120	94	214
Genève aéroport	774	307	1'081
Hautes écoles spécialisées	840	843	1'683
Hôpitaux universitaires de Genève	4'305	9'043	13'348
Hospice général	464	972	1'436
Institution genevoise de maintien à domicile	560	1'865	2'425
Palexpo SA	125	72	197
Services industriels de Genève	1'324	387	1'711
Transports publics genevois	2'249	381	2'630
Université de Genève	1'679	1'961	3'640
Total Global	21'882	27'926	49'808

L'effectif total a augmenté de 2.4% par rapport à 2024. Dans l'absolu, cette hausse s'explique essentiellement par des engagements au sein du Petit Etat, des HUG et des TPG. En relatif, la croissance a été la plus forte à l'HG (+10%).

5 - Répartition de l'effectif



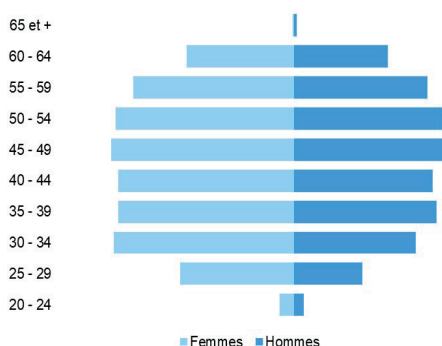
2.2. Pyramide des âges

6 - Structure des effectifs par sexe et par entité

	Age moyen	Moins de 35 ans	Entre 35 et 49 ans	50 ans et plus
Sexe				
Femmes	44.2	23.9%	41.4%	34.7%
Hommes	45.2	19.8%	42.6%	37.6%
Entité				
Etat	45.4	19.6%	43.7%	36.6%
Etablissements publics pour l'intégration	45.2	19.2%	44.4%	36.4%
FIPOI	46.7	12.3%	44.6%	43.1%
Fondation des parkings	44.0	24.3%	37.4%	38.3%
Genève aéroport	44.9	16.0%	50.0%	34.0%
Hautes écoles spécialisées	44.0	25.5%	39.0%	35.5%
Hôpitaux universitaires de Genève	43.3	27.3%	39.5%	33.2%
Hospice général	43.3	24.7%	43.8%	31.5%
Institution genevoise de maintien à domicile	44.7	20.5%	42.3%	37.2%
Palexpo SA	44.7	24.4%	36.0%	39.6%
Services industriels de Genève	46.5	15.2%	42.1%	42.7%
Transports publics genevois	44.3	19.6%	46.3%	34.1%
Université de Genève	45.5	22.9%	35.4%	41.7%
Total	44.7	22.1%	41.9%	36.0%

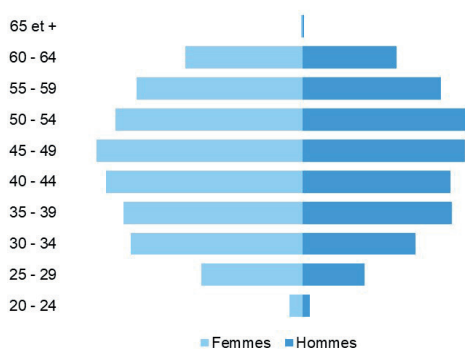
L'âge moyen global de 44.7 ans a légèrement augmenté par rapport à 2024. Les variations d'un établissement à l'autre restent très faibles, en ce qui concerne cet indicateur de tendance centrale. Celui-ci est le plus bas aux HUG et à l'HG. Il est le plus élevé aux SIG et à la FIPOI, une caractéristique qui se lit également dans la pyramide des âges dont la forme est inversée pour les SIG.

7 - Pyramide des âges – Grand Etat



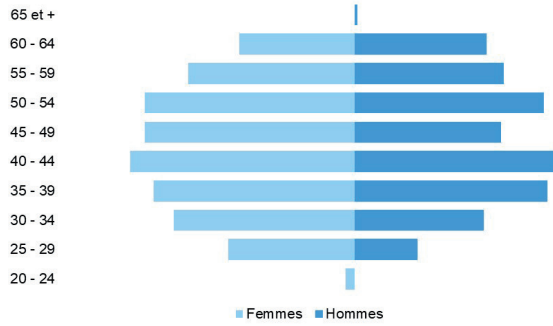
Le Grand Etat présente de façon constante une pyramide équilibrée. On y observe une prédominance féminine, comme chez ses deux plus grands employeurs que sont le Petit Etat et les HUG.

8 - Pyramide des âges – Petit Etat

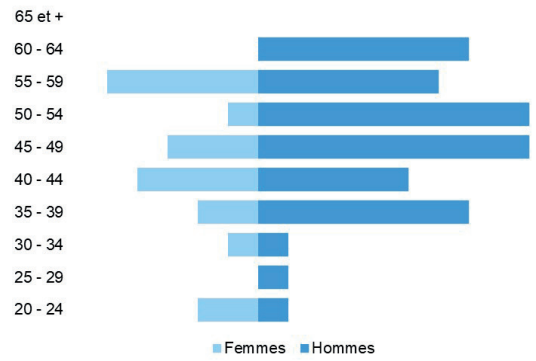


La pyramide des âges du Petit Etat présente une forme équilibrée, qui s'explique par sa grande taille et la diversité des métiers exercés.

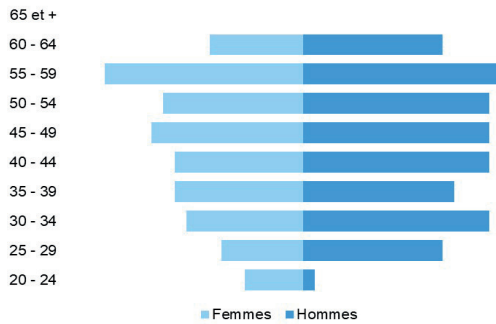
9 - Pyramide des âges – EPI



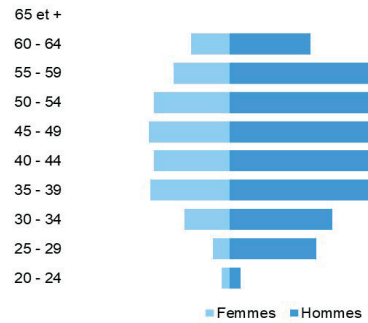
10 - Pyramide des âges – FIPOI



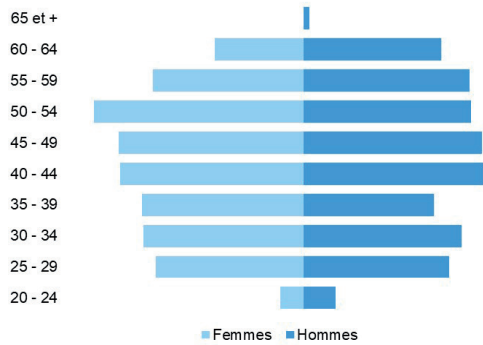
11 - Pyramide des âges – FdP



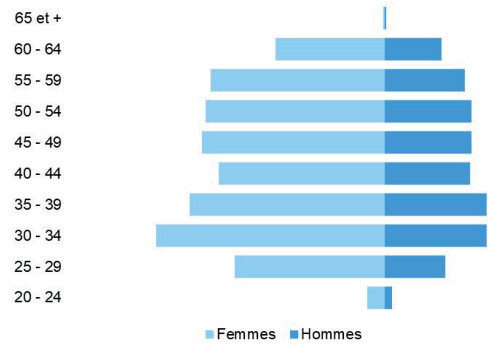
12 - Pyramide des âges – AIG



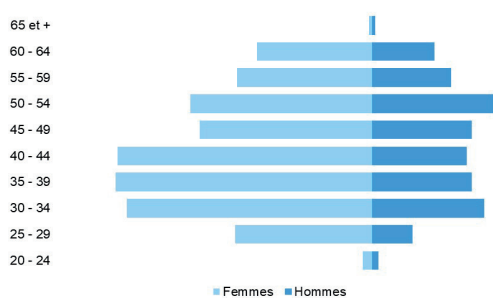
13 - Pyramide des âges – HES-SO Genève



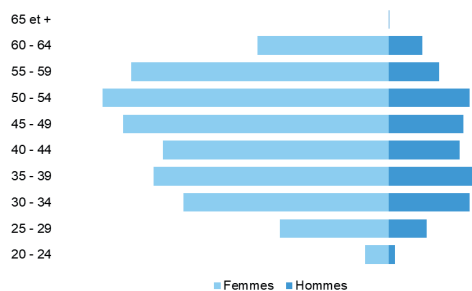
14 - Pyramide des âges – HUG



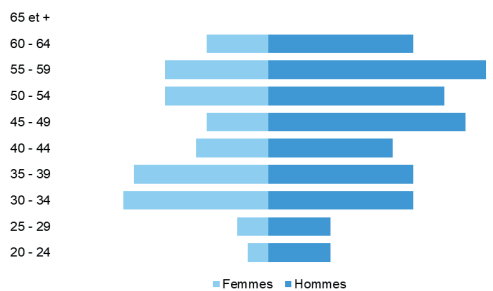
15 - Pyramide des âges – HG



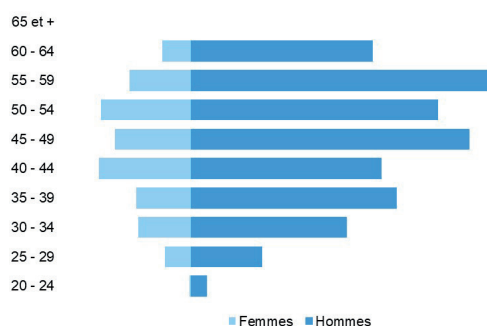
16 - Pyramide des âges – IMAD



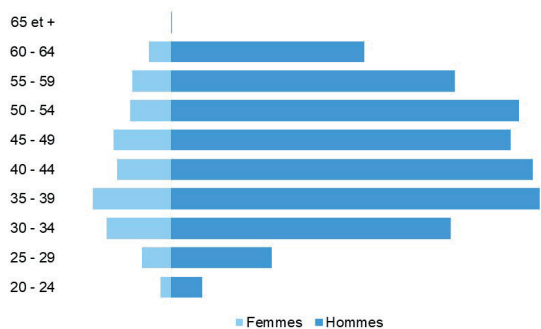
17 - Pyramide des âges – Palexpo SA



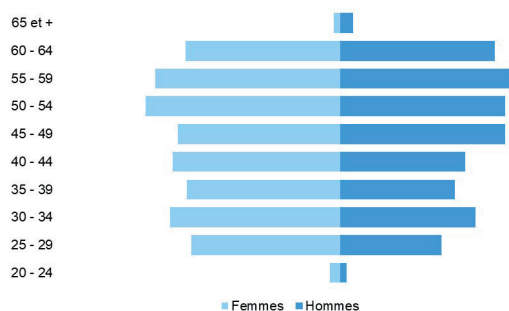
18 - Pyramide des âges – SIG



19 - Pyramide des âges – TPG



20 - Pyramide des âges – UNIGE

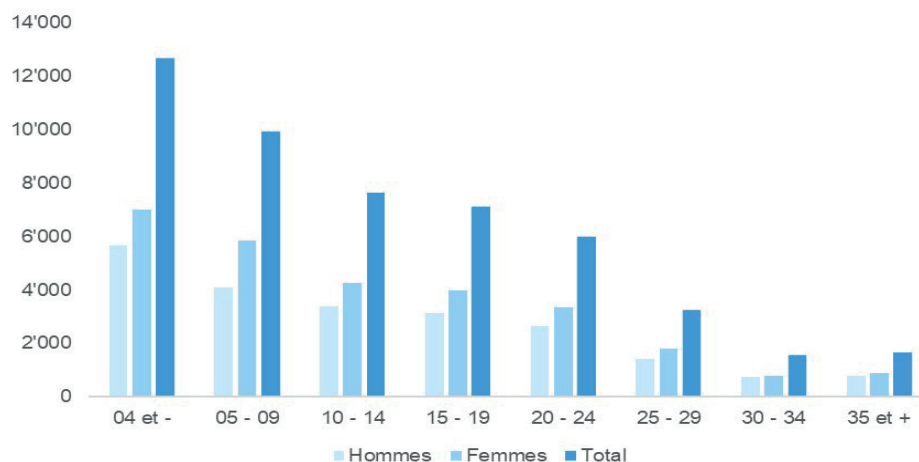


La prédominance féminine est marquée dans les métiers de la santé (HUG, IMAD) et ceux du social (HG). Au contraire, la prédominance masculine s'observe dans les transports et aux SIG. Il est à noter aussi que la forme rectangulaire prévaut pour les institutions d'enseignement (HES, UNIGE), où les diverses classes d'âge sont représentées de manière relativement similaire.

2.3. Ancienneté

Présentée de façon globale, l'ancienneté décrit la longévité des carrières au sein d'une entité. Si une personne passe d'une entité à une autre, son ancienneté repart généralement à zéro.

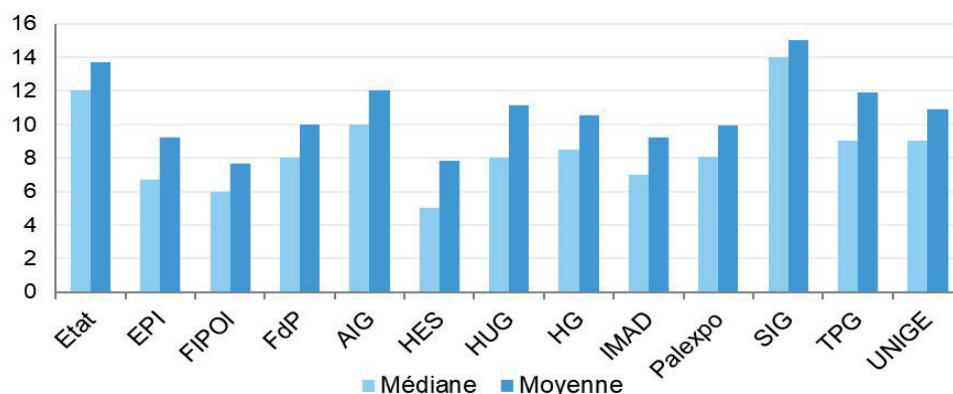
21 - Répartition des effectifs par tranches d'années d'ancienneté



22 - Effectifs par tranches d'années d'ancienneté (pourcents et nombres absolus)

Ancienneté	Hommes	en %	Femmes	en %	Total	% du total
04 et -	5'658	44.6%	7'017	55.4%	12'675	25.4%
05 - 09	4'098	41.2%	5'839	58.8%	9'937	20.0%
10 - 14	3'393	44.4%	4'248	55.6%	7'641	15.3%
15 - 19	3'131	44.1%	3'974	55.9%	7'105	14.3%
20 - 24	2'652	44.3%	3'338	55.7%	5'990	12.0%
25 - 29	1'423	43.9%	1'818	56.1%	3'241	6.5%
30 - 34	754	48.4%	804	51.6%	1'558	3.1%
35 et +	773	46.5%	888	53.5%	1'661	3.3%
Total	21'882	43.9%	27'926	56.1%	49'808	100.0%

23 - Ancienneté par institution



Corrélés à des carrières longues au sein du même employeur, les métiers spécialisés dans les domaines de l'enseignement, de la police et des transports en commun tendent à accroître l'ancienneté moyenne au sein d'une entité. La taille d'une entité a le même effet, de par la possibilité des mutations internes.

2.4. Nationalité et lieu de résidence

Les Suisses et Suissesses ayant plusieurs nationalités figurent sous « Suisse ».

La catégorie « autres cantons » inclut avant tout des personnes domiciliées dans le canton de Vaud. La catégorie « hors Suisse » regroupe principalement des personnes domiciliées dans les départements français de la Haute-Savoie et de l'Ain.

24 - Répartition des effectifs par nationalité et lieu de résidence

Nationalité	Lieu de résidence			Total
	Canton de Genève	Autres cantons	Hors Suisse	
Suisse	25'406	3'466	5'165	34'037
AELE + UE	5'415	793	8'189	14'397
Autres Pays	1'235	112	27	1'374
Total	32'056	4'371	13'381	49'808

25 - Répartition des effectifs par nationalité et lieu de résidence, en % du total

Nationalité	Lieu de résidence			Total
	Canton de Genève	Autres cantons	Hors Suisse	
Suisse	51.0%	7.0%	10.4%	68.3%
AELE + UE	10.9%	1.6%	16.4%	28.9%
Autres Pays	2.5%	0.2%	0.1%	2.8%
Total	64.4%	8.8%	26.9%	100.0%

La répartition par nationalité et par lieu de résidence varie considérablement d'une entité à l'autre. Ceci s'explique en grande partie par les différents types de métiers représentés. Les personnes travaillant dans les domaines de la santé et des transports habitent souvent en dehors du canton. Le besoin de compétences techniques ou scientifiques pointues provoque aussi un important recrutement extérieur, comme l'illustre l'Université.

26 - Répartition des effectifs par institution, par nationalité et lieu de résidence

Entité	Nationalité	Lieu de résidence			Total
		Canton de Genève	Autres Cantons	Hors Suisse	
Etat	Suisse	67.9%	7.4%	11.5%	86.8%
	AELE + UE	6.3%	0.6%	5.4%	12.4%
	Autres Pays	0.8%	0.0%	0.0%	0.8%
	Total	75.0%	8.1%	16.9%	100.0%
Etablissements publics pour l'intégration	Suisse	49.6%	3.5%	12.1%	65.2%
	AELE + UE	11.5%	0.7%	17.2%	29.4%
	Autres Pays	5.3%	0.1%	0.0%	5.4%
	Total	66.4%	4.2%	29.4%	100.0%
FIPOI	Suisse	38.5%	10.8%	4.6%	53.8%
	AELE + UE	10.8%	1.5%	32.3%	44.6%
	Autres Pays	1.5%	0.0%	0.0%	1.5%
	Total	50.8%	12.3%	36.9%	100.0%
Fondation des parkings	Suisse	49.5%	1.4%	16.4%	67.3%
	AELE + UE	15.4%	0.0%	15.4%	30.8%
	Autres Pays	1.9%	0.0%	0.0%	1.9%
	Total	66.8%	1.4%	31.8%	100.0%
Genève aéroport	Suisse	40.3%	16.9%	16.3%	73.5%
	AELE + UE	8.4%	2.0%	14.4%	24.9%
	Autres Pays	1.5%	0.1%	0.0%	1.6%
	Total	50.2%	19.1%	30.7%	100.0%
Hautes écoles spécialisées	Suisse	42.1%	16.6%	7.6%	66.3%
	AELE + UE	8.3%	4.2%	18.4%	30.9%
	Autres Pays	1.9%	0.7%	0.3%	2.9%
	Total	52.3%	21.4%	26.3%	100.0%
Hôpitaux universitaires de Genève	Suisse	35.8%	4.3%	9.6%	49.7%
	AELE + UE	15.2%	2.1%	28.8%	46.1%
	Autres Pays	3.9%	0.2%	0.1%	4.2%
	Total	55.0%	6.6%	38.4%	100.0%
Hospice général	Suisse	59.4%	7.2%	9.3%	75.9%
	AELE + UE	8.4%	1.1%	11.6%	21.1%
	Autres Pays	2.4%	0.6%	0.0%	3.0%
	Total	70.1%	9.0%	20.9%	100.0%
Institution genevoise de maintien à domicile	Suisse	25.3%	1.5%	8.7%	35.6%
	AELE + UE	13.2%	0.7%	46.1%	60.0%
	Autres Pays	4.1%	0.1%	0.2%	4.4%
	Total	42.6%	2.4%	55.1%	100.0%
Palexpo SA	Suisse	34.5%	10.2%	8.1%	52.8%
	AELE + UE	13.2%	1.5%	30.0%	44.7%
	Autres Pays	2.5%	0.0%	0.0%	2.5%
	Total	50.3%	11.7%	38.1%	100.0%
Services industriels de Genève	Suisse	50.0%	8.1%	11.7%	69.9%
	AELE + UE	9.5%	2.0%	17.3%	28.8%
	Autres Pays	1.2%	0.1%	0.1%	1.3%
	Total	60.7%	10.2%	29.1%	100.0%
Transports publics genevois	Suisse	40.4%	3.7%	12.4%	56.4%
	AELE + UE	21.4%	2.6%	16.3%	40.3%
	Autres Pays	3.2%	0.1%	0.0%	3.3%
	Total	65.0%	6.3%	28.7%	100.0%
Université de Genève	Suisse	42.3%	13.1%	5.6%	61.0%
	AELE + UE	14.6%	3.9%	13.4%	31.9%
	Autres Pays	5.9%	1.1%	0.1%	7.1%
	Total	62.8%	18.1%	19.1%	100.0%

2.5. Flux de personnel

27 - Taux de rotation en équivalent temps plein

Entité	Total
Etat	4.6%
Etablissements publics pour l'intégration	8.4%
FIPOI	10.9%
Fondation des parkings	7.9%
Genève aéroport	5.2%
Hautes écoles spécialisées	5.5%
Hôpitaux universitaires de Genève	8.1%
Hospice général	7.4%
Institution genevoise de maintien à domicile	8.7%
Palexpo SA	14.2%
Services industriels de Genève	6.6%
Transports publics genevois	8.6%
Université de Genève	4.1%

Le taux de rotation indique, en équivalent temps plein, le nombre de personnes arrivées et parties durant l'année, par rapport au nombre moyen de personnes présentes en début et fin d'année. La diversité des chiffres reflète l'hétérogénéité des métiers et des environnements de travail parfois très différents. Le secteur de la santé s'inscrit notamment dans le cadre de chiffres généralement plus élevés. Des effets de taille liés aux populations sous-jacentes doivent aussi être gardés à l'esprit dans la comparaison des différentes institutions.

2.5.1. Entrées

28 - Entrées en personnes (postes fixes)

Entité	Total
Etat	644
Etablissements publics pour l'intégration	83
FIPOI	4
Fondation des parkings	24
Genève aéroport	70
Hautes écoles spécialisées	133
Hôpitaux universitaires de Genève	1289
Hospice général	101
Institution genevoise de maintien à domicile	248
Palexpo SA	28
Services industriels de Genève	127
Transports publics genevois	254
Université de Genève	181

Pour ce qui est de l'UNIGE et des HES, le tableau ci-dessus ne prend pas en compte le recours à des auxiliaires, à des assistants ou assistantes pour l'enseignement.

29 – Entrées de personnes inscrites à l'office cantonal de l'emploi (fixes et auxiliaires)

Entité	Total
Etat	972
Etablissements publics pour l'intégration	25
FIPOI	2
Fondation des parkings	12
Genève aéroport	26
Hautes écoles spécialisées	111
Hôpitaux universitaires de Genève	183
Hospice général	43
Institution genevoise de maintien à domicile	41
Palexpo SA	6
Services industriels de Genève	40
Transports publics genevois	61
Université de Genève	189

Une directive entrée en vigueur le 17 octobre 2014 et s'appliquant au Grand Etat vise à favoriser la réinsertion des personnes inscrites à l'office cantonal de l'emploi. Elle stipule que tout poste ouvert doit être annoncé au dit office qui pourra proposer cinq demandeurs ou demandeuses d'emploi. Ceux-ci devront être pris en considération par le recruteur.

Le tableau ci-dessus comporte à la fois les postes fixes et les postes auxiliaires. En effet, l'insertion de personnes au chômage passe souvent par des recrutements dans des postes auxiliaires, qui peuvent déboucher sur des engagements dans des postes fixes.

2.5.2. Sorties

Certaines sorties constituent un changement de statut. Par ailleurs, quelques institutions enregistrent des sorties dans le cadre normal de la carrière de leur personnel, soit pour des motifs de perfectionnement professionnel (HUG), soit en raison des parcours professionnels, notamment dans l'enseignement (UNIGE, HES).

30 – Sorties en personnes

Entité	Motif de sortie							Total
	Démission	Licencement	Retraite	Retraite anticipée	Décès	Invalidité	Fin de contrat	
Etat	295	73	192	152	11	45	43	811
Etablissements publics pour l'intégration	40	9	6	11		6	5	77
FIPOI	2	6	1	1				10
Fondation des parkings	5	8					4	17
Genève aéroport	16	13	8	15			4	56
Hautes écoles spécialisées	33	7	18	12	2	1	32	105
Hôpitaux universitaires de Genève	388	92	112	195	2	3	227	1019
Hospice général	54	18	12	8			1	93
Institution genevoise de maintien à domicile	80	24	14	37	2			157
Palexpo SA	10	9	5	1			3	28
Services industriels de Genève	12	9	36	29	1	3	2	92
Transports publics genevois	26	29	57		1		77	190
Université de Genève	54	10	50	34	4	1	4	157

Le nombre de licenciements est lié à la taille et à la nature de l'institution. Plus une entité est petite, plus il est difficile de réorienter vers un nouveau poste une personne qui rencontrerait des difficultés dans l'exercice de sa mission. La dimension humaine de certains métiers, par exemple dans le domaine du social, de la santé ou de la sécurité, implique des exigences supplémentaires dans la façon dont les prestations sont délivrées. Les institutions qui recrutent le plus de bénéficiaires d'allocations de chômage ou d'aide sociale sont sujettes à un nombre d'échecs de réinsertion plus importants. Enfin, le droit applicable aux contrats de travail varie d'une entité à une autre, ce qui rend la comparaison difficile.

2.6. Encadrement

Les niveaux de responsabilité sont établis de la façon suivante :

1. Membres dirigeants : directrices et directeurs généraux, secrétaires généraux, membres de la direction générale, du comité de direction ou du rectorat.
2. Cadres supérieurs avec encadrement : à partir de la classe salariale 23 de la LTrait.
3. Cadres intermédiaires avec encadrement : jusqu'à la classe 22.
4. Cadres supérieurs sans encadrement : experts et expertes, corps professoral, spécialistes à partir de la classe 23 n'ayant pas la responsabilité d'une équipe.
5. Collaborateurs ou collaboratrices et cadres intermédiaires sans encadrement (jusqu'à la classe 22).

Pour les établissements n'appliquant pas la LTrait, ces catégories sont définies par analogie.

31 - Encadrement - Niveau de responsabilité par entité et par sexe en %

Entité	Sexe	Niveau de responsabilité					Total
		1 - Membres dirigeants	2 - Cadres supérieurs avec encadrement	3 - Cadres intermédiaires avec encadrement	4 - Cadres supérieurs sans encadrement	5 - Personnel et cadres intermédiaires sans encadrement	
Etat	Femmes	0.1%	1.3%	0.8%	1.9%	51.9%	56.1%
	Hommes	0.2%	2.1%	1.9%	1.5%	38.2%	43.9%
	Total	0.2%	3.4%	2.8%	3.4%	90.2%	100.0%
EPI	Femmes	0.3%	0.4%	2.2%	0.1%	51.4%	54.4%
	Hommes	0.3%	0.5%	3.0%	0.0%	41.7%	45.6%
	Total	0.7%	1.0%	5.2%	0.1%	93.1%	100.0%
FIPOI	Femmes	0.0%	3.1%	1.5%	0.0%	24.6%	29.2%
	Hommes	1.5%	4.6%	6.2%	0.0%	58.5%	70.8%
	Total	1.5%	7.7%	7.7%	0.0%	83.1%	100.0%
Fondation des parkings	Femmes	0.0%	0.5%	5.6%	0.0%	47.2%	53.3%
	Hommes	0.5%	1.9%	6.5%	0.0%	37.9%	46.7%
	Total	0.5%	2.3%	12.2%	0.0%	85.1%	100.0%
Genève aéroport	Femmes	0.3%	0.3%	2.0%	0.0%	25.8%	28.4%
	Hommes	0.4%	1.3%	7.3%	0.2%	62.4%	71.6%
	Total	0.7%	1.6%	9.3%	0.2%	88.2%	100.0%
Hautes écoles spécialisées	Femmes	0.3%	4.5%	2.4%	0.1%	43.2%	50.1%
	Hommes	0.1%	5.9%	1.9%	0.1%	42.4%	49.9%
	Total	0.4%	10.3%	4.3%	0.1%	85.6%	100.0%
Hôpitaux universitaires de Genève	Femmes	0.2%	4.2%	3.8%	0.8%	58.8%	67.7%
	Hommes	0.5%	4.0%	2.8%	0.5%	24.5%	32.3%
	Total	0.6%	8.2%	6.5%	1.3%	83.3%	100.0%
Hospice général	Femmes	0.3%	0.9%	4.2%	0.1%	62.1%	67.7%
	Hommes	0.2%	1.0%	3.2%	0.0%	27.9%	32.3%
	Total	0.6%	1.9%	7.5%	0.1%	90.0%	100.0%
IMAD	Femmes	0.1%	1.2%	2.4%	0.5%	72.7%	76.9%
	Hommes	0.2%	0.6%	1.1%	0.6%	20.6%	23.1%
	Total	0.3%	1.8%	3.5%	1.1%	93.3%	100.0%
Palexpo SA	Femmes	1.0%	2.5%	0.0%	0.0%	33.0%	36.6%
	Hommes	1.5%	7.1%	0.0%	0.0%	54.8%	63.5%
	Total	2.5%	9.7%	0.0%	0.0%	87.8%	100.0%
Services industriels de Genève	Femmes	0.2%	0.5%	0.5%	1.3%	20.0%	22.6%
	Hommes	0.3%	1.8%	2.0%	5.6%	67.7%	77.4%
	Total	0.5%	2.3%	2.6%	7.0%	87.7%	100.0%
Transports publics genevois	Femmes	0.1%	0.2%	0.5%	0.0%	13.7%	14.5%
	Hommes	0.2%	1.2%	3.7%	0.0%	80.4%	85.5%
	Total	0.3%	1.4%	4.1%	0.0%	94.1%	100.0%
Université de Genève	Femmes	0.2%	7.0%	1.4%	2.0%	43.3%	53.9%
	Hommes	0.2%	12.3%	1.1%	2.7%	29.8%	46.1%
	Total	0.4%	19.3%	2.6%	4.7%	73.1%	100.0%

Un cadre est considéré « avec encadrement » lorsqu'il dirige une équipe. Les cadres intermédiaires qui n'ont pas d'équipe à diriger sont réunis avec les collaborateurs et collaboratrices dans la colonne 5.

Les institutions de formation supérieure présentent plusieurs spécificités. A l'Université, la proportion importante de cadres supérieurs avec encadrement est due à l'assimilation à cette catégorie de personnel des professeurs et professeurs ordinaires ou associés, des professeurs et professeurs assistants ainsi que des maîtres et maîtresses d'enseignement et de recherche qui ont des responsabilités managériales.

32 - Encadrement - Niveau de responsabilité par entité en personnes

Entité	1 - Membres dirigeants	2 - Cadres supérieurs avec encadrement	3 - Cadres intermédiaires avec encadrement	4 - Cadres supérieurs sans encadrement	5 - Personnel et cadres intermédiaires sans encadrement	Total
Etat	42	702	565	696	18'450	20'455
EPI	6	9	48	1	859	923
FIPOI	1	5	5	0	54	65
Fondation des parkings	1	5	26	0	182	214
Genève aéroport	7	17	101	2	954	1'081
Hautes écoles spécialisées	7	172	71	1	1432	1'683
Hôpitaux universitaires de Genève	86	1'100	872	174	11'116	13'348
Hospice général	8	27	107	1	1293	1'436
IMAD	8	42	84	29	2'262	2'425
Palexpo SA	5	19			173	197
Services industriels de Genève	8	39	44	119	1'501	1'711
Transports publics genevois	8	37	109		2476	2'630
Université de Genève	13	703	93	171	2'660	3'640
Total	200	2'877	2'125	1'194	43'412	49'808

2.7. Taux d'absence

33 - Taux d'absence pour maladie et pour accident par entité

Entité	Maladie	Accident	Total
Etat	5.7%	1.0%	6.7%
Etablissements publics pour l'intégration	8.3%	1.0%	9.3%
FIPOI	1.3%	0.8%	2.1%
Fondation des parkings	9.8%	1.5%	11.3%
Genève aéroport	4.9%	1.3%	6.2%
Hautes écoles spécialisées	3.1%	0.3%	3.4%
Hôpitaux universitaires de Genève	7.5%	1.5%	9.0%
Hospice général	7.3%	0.4%	7.7%
Institution genevoise de maintien à domicile	7.9%	1.4%	9.3%
Palexpo SA	4.7%	1.0%	5.6%
Services industriels de Genève	4.0%	0.9%	4.9%
Transports publics genevois	7.4%	1.8%	9.2%
Université de Genève	3.0%	0.4%	3.4%

Le taux d'absence varie considérablement selon la nature des métiers exercés par les différentes entités.

Chapitre 3 – Rémunération

La rémunération exprime le salaire brut annuel à 100%, y compris le 13^e salaire. Les primes et les indemnités sont prises en considération dans la seconde partie du tableau².

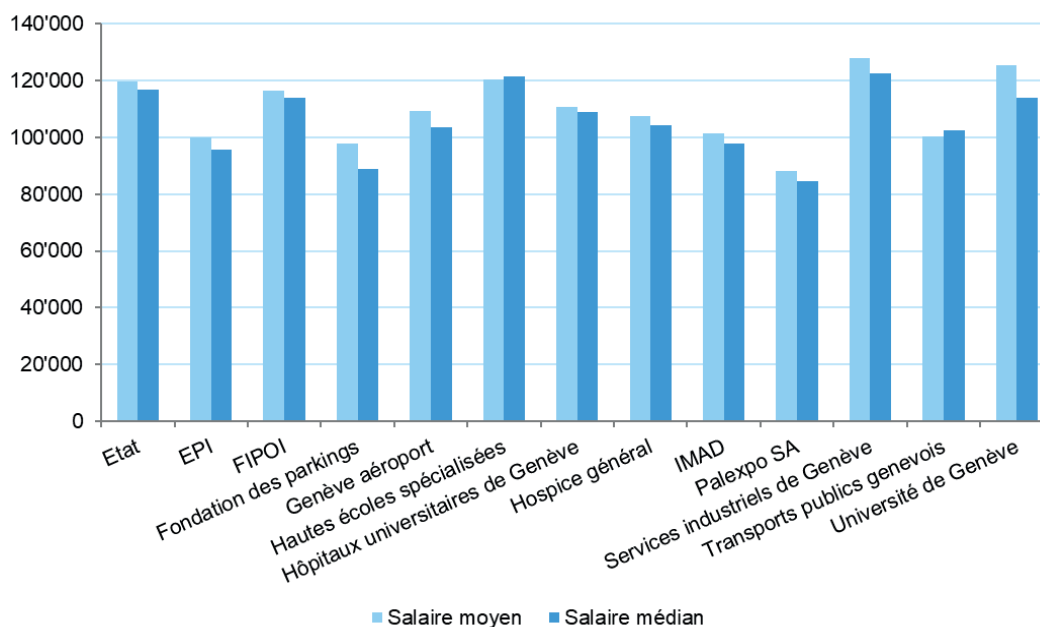
La plupart des institutions appliquent l'échelle des traitements de l'Etat intégrée à la LTrait³.

34 - Salaires moyen et médian par entité

Entité	Salaire		Salaire avec indemnités	
	moyen	médian	moyen	médian
Etat	119'735	116'925	123'971	122'009
EPI	100'122	95'773	102'740	98'196
FIPOI	116'580	113'806	117'754	115'806
Fondation des parkings	97'942	88'874	99'103	90'843
Genève aéroport	109'142	103'548	121'281	115'143
Hautes écoles spécialisées	120'365	121'525	120'743	121'573
Hôpitaux universitaires de Genève	110'606	108'909	115'861	111'312
Hospice général	107'498	104'421	108'489	105'021
IMAD	101'275	97'851	103'134	100'035
Palexpo SA	88'064	84'422	88'693	84'721
Services industriels de Genève	127'807	122'712	132'828	127'065
Transports publics genevois	100'387	102'606	104'880	106'262
Université de Genève	125'417	113'806	125'979	113'806

Par rapport à 2024, les salaires ont légèrement augmenté du fait du versement de l'annuité dans les institutions pratiquant l'échelle des rémunérations de l'Etat.

35 - Salaires moyen et médian par entité (graphique)



2. Primes de naissance, primes d'ancienneté et gratifications dans les institutions qui les pratiquent, indemnités versées au personnel fixe pour des compétences additionnelles comme les langues ou en compensation de conditions de travail plus difficiles.

3. La FDP, l'AIG, Palexpo, les SIG et les TPG ont leur propre échelle des traitements, dont certaines s'inspirent de celle de l'Etat.

Chapitre 4 - Conditions d'emploi

4.1. Travail à temps partiel

Un poste est considéré comme étant à temps partiel dès lors que le taux d'activité est inférieur à 90%.

36 - Répartition des effectifs en % par taux d'activité, par entité et par sexe

Entité	Sexe	Taux d'activité en %			
		1 Temps partiel II <50%	2 Temps partiel lb de 50% à 74%	3 Temps partiel la de 75% à 89%	4 Temps plein 90% à 100%
Etat	Femmes	2.8%	20.9%	27.8%	48.4%
	Hommes	2.0%	6.5%	11.8%	79.6%
	Total	2.5%	14.6%	20.8%	62.1%
Etablissements publics pour l'intégration	Femmes	2.8%	20.3%	49.6%	27.3%
	Hommes	1.0%	11.6%	33.7%	53.7%
	Total	2.0%	16.4%	42.4%	39.3%
FIPOI	Femmes	0.0%	5.3%	31.6%	63.2%
	Hommes	0.0%	4.4%	2.2%	93.5%
	Total	0.0%	4.6%	10.8%	84.6%
Fondation des parkings	Femmes	0.0%	7.5%	20.2%	72.3%
	Hommes	0.0%	0.0%	1.7%	98.3%
	Total	0.0%	3.3%	9.8%	86.9%
Genève aéroport	Femmes	0.0%	13.0%	32.6%	54.4%
	Hommes	0.1%	1.6%	8.9%	89.4%
	Total	0.1%	4.8%	15.6%	79.5%
Hautes écoles spécialisées	Femmes	16.7%	31.7%	23.6%	28.0%
	Hommes	20.0%	23.6%	18.5%	38.0%
	Total	18.4%	27.6%	21.0%	33.0%
Hôpitaux universitaires de Genève	Femmes	1.4%	16.7%	33.7%	48.2%
	Hommes	1.1%	5.3%	15.5%	78.1%
	Total	1.3%	13.1%	27.8%	57.9%
Hospice général	Femmes	0.6%	15.8%	39.7%	43.8%
	Hommes	0.0%	4.3%	15.7%	80.0%
	Total	0.4%	12.1%	32.0%	55.5%
Institution genevoise de maintien à domicile	Femmes	0.1%	10.6%	60.4%	28.9%
	Hommes	0.4%	13.4%	30.5%	55.7%
	Total	0.2%	11.2%	53.5%	35.1%
Palexpo SA	Femmes	0.0%	6.9%	13.9%	79.2%
	Hommes	0.0%	3.2%	2.4%	94.4%
	Total	0.0%	4.6%	6.6%	88.8%
Services industriels de Genève	Femmes	0.5%	9.1%	21.8%	68.6%
	Hommes	0.0%	1.0%	3.6%	95.4%
	Total	0.1%	2.8%	7.7%	89.4%
Transports publics genevois	Femmes	0.3%	5.8%	22.1%	71.9%
	Hommes	0.1%	1.2%	7.2%	91.6%
	Total	0.1%	1.8%	9.3%	88.8%
Université de Genève	Femmes	14.7%	24.8%	21.5%	39.0%
	Hommes	17.2%	12.9%	12.9%	56.9%
	Total	15.9%	19.3%	17.5%	47.3%

4.2. Charges sociales

37 - Déductions sociales

Genre de déductions	Part employé	Part employeur
AVS	5.3%	5.3%
Assurance chômage	1.1%	1.1%
Allocations familiales		2.25%
Assurance maternité	0.032%	0.032%
Assurance accidents non professionnels*	entre 0% et 1.953%	entre 0% et 1.127%
Assurance accidents professionnels		entre 0.054% et 1.119%
Contribution pour l'accueil de la petite enfance		0.07%

*Répartition part employé-employeur selon institution

Les déductions sociales sont, pour la plupart, identiques dans l'ensemble des institutions. Les déductions liées à la loi sur la prévoyance professionnelle (2^e pilier) ne figurent pas dans ce tableau, car elles varient selon les statuts de personnel, y compris à l'Etat de Genève où elles ne sont pas les mêmes entre le personnel affilié à la CPEG et celui qui est affilié à la CP de la police et de la détention.

38 - Prévoyance

Entité	CPEG / CP	Autres solutions de prévoyance
Etat	oui	
Etablissements publics pour l'intégration	oui	
FIPOI	oui	
Fondation des parkings	oui	
Genève aéroport	oui	
Hautes écoles spécialisées	en partie	en partie
Hôpitaux universitaires de Genève	oui	
Hospice général	oui	
Institution genevoise de maintien à domicile	oui	
Palexpo SA		oui
Services industriels de Genève		oui
Transports publics genevois		oui
Université de Genève	oui	

La majorité des institutions décrites dans ce bilan social sont affiliées à la CPEG. La CP de la police et des établissements pénitentiaires ne concerne que l'Etat.

Liste des tableaux et graphiques

		page
1	Postes des magistrats, des fonctions permanentes et non permanentes en ETP prévus au budget et comptes de l'Etat de Genève	8
2	Postes en ETP par entité prévus au budget et consommés	8
3	Postes de la magistrature et fonctions permanentes et non permanentes en ETP prévus au budget et comptes de l'Etat de Genève, hors Petit Etat, par politique publique	9
4	Effectifs par entité (personne physique) et par sexe	9
5	Répartition de l'effectif	9
6	Structure des effectifs par sexe et par entité	10
7	Pyramide des âges – Grand Etat	10
8	Pyramide des âges – Petit Etat	10
9	Pyramide des âges – Etablissements publics pour l'intégration (EPI)	11
10	Pyramide des âges – Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI)	11
11	Pyramide des âges – Fondation des parkings (FdP)	11
12	Pyramide des âges – Aéroport international de Genève (AIG)	11
13	Pyramide des âges – Hautes écoles spécialisées (HES-SO)	11
14	Pyramide des âges – Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)	11
15	Pyramide des âges – Hospice général (HG)	12
16	Pyramide des âges – Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD)	12
17	Pyramide des âges – Palexpo SA	12
18	Pyramide des âges – Services industriels de Genève (SIG)	12
19	Pyramide des âges – Transports publics genevois (TPG)	12
20	Pyramide des âges – Université de Genève (UNIGE)	12
21	Répartition des effectifs par tranches d'années d'ancienneté	13
22	Effectifs par tranches d'années d'ancienneté (pourcents et nombres absolus)	13
23	Ancienneté par institution	13
24	Répartition des effectifs par nationalité et lieu de résidence	14
25	Répartition des effectifs par nationalité et lieu de résidence, en % du total	14
26	Répartition des effectifs par institution, par nationalité et lieu de résidence	15
27	Taux de rotation en équivalent temps plein	16
28	Entrées en personnes (postes fixes)	16
29	Entrées de personnes inscrites à l'office cantonal de l'emploi (fixes et auxiliaires)	17
30	Sorties en personnes	17
31	Encadrement – Niveau de responsabilité par entité et par sexe en %	18
32	Encadrement – Niveau de responsabilité par entité en personnes	19
33	Taux d'absence pour maladie et pour accident par entité	19
34	Salaires moyen et médian par entité	20
35	Salaires moyen et médian par entité (graphique)	20
36	Répartition des effectifs en % par taux d'activité, par entité et par sexe	21
37	Déductions sociales	22
38	Prévoyance	22

